

Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 28 juin 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 9 juillet 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

### TRANSPORTS ET MOBILITE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AFFRETEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA DESSERTE INTERNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190710-C36-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

#### **TRANSPORTS ET MOBILITE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AFFRETEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA DESSERTE INTERNE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération en date du 30 juin 2014, le Conseil d'Agglomération a approuvé une convention d'affrètement des services de transports départementaux des Deux-Sèvres, pour l'organisation des transports à l'intérieur du ressort territorial de l'autorité organisatrice. Cette convention signée le 2 septembre 2014 avec le Département des Deux-Sèvres a été transférée à la Région Nouvelle-Aquitaine le 1er septembre dernier en application de la Loi NOTRe et du transfert de compétence des départements aux régions.

Cette convention prévoit dans son article 7.1 la possibilité de revoir le montant forfaitaire de la compensation en cas d'évolution d'offre nécessaire.

En effet, la CAN, autorité organisatrice des transports sur son territoire a sollicité les services de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la modification de certaines dessertes :

- Création d'un doublage le mercredi midi, en période scolaire, au départ du collège Rabelais vers Sciecq,
- Création d'une desserte supplémentaire de la Commune d'Echiré, avec la ligne 12, du lundi au vendredi, en période scolaire,
- Modification du rythme scolaire pour la rentrée 2018-2019, à la demande de certaines écoles maternelles et élémentaires du territoire et validée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Deux-Sèvres,
- Modification de l'heure de prise en charge des élèves du collège Albert Camus à Frontenay-Rohan-Rohan les vendredis après-midi.

Ces modifications entraînent une baisse de la compensation versée par la CAN à la Région Nouvelle-Aquitaine de 4 122.82 € HT valeur 2014 hors actualisation pour l'année scolaire 2018/2019 et de 8 802.23 € HT valeur 2014 hors actualisation pour les années suivantes.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de l'avenant n°2 à la convention d'affrètement joint à la présente délibération,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C36-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019
--

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Alain LECOINTE**

**Membre du Bureau Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190710-C36-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019

## Annexe 1 à l'avenant n° 2

CONVENTION D'AFFRETEMENT DES SERVICES DE TRANSPORTS POUR LA DESSERTE INTERNE DU P.T.U. DE LA CA DU NIORTAIS

**Mise en place d'un doublage depuis Champbertrand de Villiers en Plaine vers Niort**

Circuits	Coût	% attribution	Reliquat Année 2017/2018		Année 2018/2019		Année 2019/2020	
			Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total
400108	27,77 €		13	361,01 €	150	4 165,50 €		
			lundis du 26 mars au 25 juin 2018		150 = 175 -25 (22/10 au 7/12)			
<b>Total :</b>				<b>361,01 €</b>		<b>4 165,50 €</b>		<b>- €</b>

**Mise en place d'un doublage le mercredi depuis le collège Rabelais vers Sciecq (depuis le 10 octobre 2018)**

Circuits	Coût	% attribution	Reliquat Année 2017/2018		Année 2018/2019		Année 2019/2020	
			Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total
423303	15,59 €		Mercredi 10 octobre 2018		1	15,59 €		
423303	5,20 €		A partir du 17 octobre 2018		28	145,60 €	35	182,00 €
<b>Total :</b>						<b>161,19 €</b>		<b>182,00 €</b>

**Dessertes supplémentaires d'Echiré sur ligne 12**

Circuits	Coût	% attribution supplémentaire	Reliquat Année 2017/2018		Année 2018/2019		Année 2019/2020	
			Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total
400327 L à V scol déjà prise en compte avec desserte d'Androlet	43,00 €	0%	0	- €	175	- €	175	- €
400334 L à V Vac déjà prise en compte avec desserte d'Androlet	43,00 €	0%	39	- €	76	- €	76	- €
400262 L à V scol Desserte supplémentaire d'Echiré	46,00 €	25%	0	- €	175	2 012,50 €	175	2 012,50 €
400326 L à V scol déjà prise en compte avec desserte d'Androlet	97,00 €	0%	0	- €	175	- €	175	- €
400394 L à V tte l'Année Desserte supplémentaire d'Echiré à la demande	50,00 €	0%	39	- €	251	- €	251	- €
<b>Total :</b>				<b>- €</b>		<b>2 012,50 €</b>		<b>2 012,50 €</b>

**Circuits primaires 4 jours**

voir message du 22 mars

Circuits	Coût	% attribution	Reliquat Année 2017/2018		Année 2018/2019		Année 2019/2020	
			Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total
<b>Correction avenant n°1 - Surcoute circuit 443101 noté 0,53€ au lieu de 5,53 €</b>								
Surcoute 443101	5,00 €		175	875,00 €				
	5,53 €				141	779,73 €	141	779,73 €
443101 Beauvoir/Niort Suppression surcoute 443101 8,5 km x 0,65	- 36,30 €				34	- 1 234,20 €	35	- 1 270,50 €
443301 Beauvoir /Niort Suppression surcoute 443301 9,1 km x 0,65	- 18,48 €				34	- 628,32 €	35	- 646,80 €
443102 Beauvoir/Niort Suppression surcoute 443102 3,1 km x 0,65	- 5,92 €				34	- 201,28 €	35	- 207,20 €
443102 Beauvoir/Niort Suppression surcoute 443102 3,1 km x 0,65	- 17,16 €				34	- 583,44 €	35	- 600,60 €
443302 Beauvoir /Niort Suppression surcoute 443302 5 km x 0,65	- 2,02 €				34	- 68,68 €	35	- 70,70 €
443302 Beauvoir /Niort Suppression surcoute 443302 5 km x 0,65	- 10,89 €				34	- 370,26 €	35	- 381,15 €
445101 Sivu 3 Villages	- 3,25 €				34	- 110,50 €	35	- 113,75 €
445101 Sivu 3 Villages	- 30,36 €				34	- 1 032,24 €	35	- 1 062,60 €
445301 Sivu 3 Villages	- 24,42 €				34	- 830,28 €	35	- 854,70 €
445102 Sivu 3 Villages	- 21,78 €				34	- 740,52 €	35	- 762,30 €
445302 Sivu 3 Villages	- 14,52 €				34	- 493,68 €	35	- 508,20 €
444101 Plaine d'Argenson	- 29,04 €				34	- 987,36 €	35	- 1 016,40 €
444301 Plaine Argenson	- 14,19 €				34	- 482,46 €	35	- 496,65 €
<b>Total :</b>				<b>875,00 €</b>		<b>- 7 171,51 €</b>		<b>- 7 405,37 €</b>

**Circuit primaire de Germond Rouvre - prise en charge accompagnatrice**

Circuits	Coût	% attribution	Reliquat Année 2017/2018		Année 2018/2019		Année 2019/2020	
			Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total	Nbre de circulations	S/Total
423101 + 5 km x 0,65	3,25 €	100%			43	139,75 €	175	568,75 €
423201 + 1 km x 0,65	0,65 €	100%			35	22,75 €	140	91,00 €
423301 + 3,5 km x 0,65	2,28 €	100%			8	18,20 €	35	79,63 €
<b>Total :</b>						<b>180,70 €</b>		<b>739,38 €</b>

**Annulation modification de la desserte du collège Albert Camus de Frontenay-Rohan-Rohan**

- 3 591,36 €

Evolution de la Compensation financière	Reliquat Année 2017/2018	Année 2018/2019	Année 2019/2020
Compensation de base		1 172 798,00 €	1 172 798,00 €
Compensation recalculée suivant l'avenant n°1 données issues de l'annexe 1 de l'avenant 1		1 179 781,71 €	1 179 781,71 €
<b>Total des nouvelles évolutions</b>	<b>1 236,01 €</b>	<b>-</b>	<b>1 179 781,71 €</b>
<i>Données valeurs H.T. et hors actualisation</i>	<b>Nouvelle compensation</b>	<b>1 180 366,18 €</b>	<b>1 179 781,71 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190710-C36072019-DE  
Date de transmission : 10/07/2019  
11/07/2019